



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or**

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 253 21 C0001 D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE D'ETALANTE (21)

Par arrêté préfectoral n° 1010 du 11/10/2022, est organisée du **09/11/2022, à 09 h 00, au 13/12/2022, à 17 h 00, inclus, soit 35 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance de 21,7 MWc sur le territoire de la commune d'ETALANTE, déposée par la société ETALANTE PV.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'absence d'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ;

est consultable :

- **sur support papier et sur un poste informatique :**

en mairie d'Etalante (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :

- *Les Mardis après-midi de 13 h 30 à 18 h 00 et les Vendredis matin de 8 h 00 à 11 h 30*

- **sur un registre dématérialisé à l'adresse :**

<https://www.registre-dematerialise.fr/4184>

- **sur support papier à la direction départementale des territoires**

57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires – bâtiment A – 1^{er} étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

- **sur le site internet de la préfecture**, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:

<https://www.cote-dor.gouv.fr/etalante-a10009.html>

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie d'Etalante (21).

- Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **13/12/2022, avant 17 h 00** par voie postale en mairie d'Etalante, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-4184@registre-dematerialise.fr

L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/4184>) pendant toute la durée de l'enquête.

En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, selon les directives en vigueur au moment de l'enquête, les gestes barrières devront être respectés lors des consultations sur place : port du masque, lavage des mains en particulier.

M. Jean-Bernard PECHINOT, commissaire enquêteur désigné, se tiendra à la disposition du public, dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, **en mairie d'Etalante (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous :

- Mercredi 9 novembre 2022 de 09 h 00 à 12 h 00
- Jeudi 24 novembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00
- Samedi 3 décembre 2022 de 09 h 00 à 12 h 00
- Mardi 13 décembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

Mme. PRADEAU Lauriane
(Société TSE)
55, allée Pierre ZILLER – Atlantis 2
Sophia ANTIPOLIS
06 560 VALBONNE
Tél. : 06 52 56 54 10
lauriane.pradeau@tse.energy

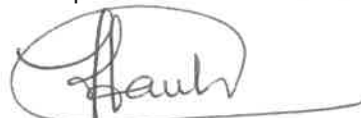
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme. la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse -21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Etalante, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site :

<https://www.cote-dor.gouv.fr/etalante-a10009.html>

Pour le préfet et par délégation ;
La Directrice Départementale des Territoires ;



Florence LAUBIER